

■ tribunal correctionnel

Trois mois avec sursis pour des fichiers pédopornographiques

Des deux dossiers de cyberpornographie évoqués hier (lire nos pages Alpes-Maritimes), Antonio T. a eu la peine la plus légère. Trois mois avec sursis, comme demandé par le ministère public.

Mais, le délit retenu et la nature des images divergent. On a reproché à ce père de famille d'une cinquantaine d'années le recel de 24 fichiers informatiques montrant des enfants, « entre 10 et 15 ans » selon le président Gérard Launoy, en train de se dévêtir et d'exhiber leur sexe. « Curiosité », « aucun plaisir », a brièvement expliqué Antonio T. qui a télé-

chargé les images d'enfants costumés le 18 mai 2006. C'est après un signalement de la police hollandaise que la Sûreté publique a mené son enquête en collaboration avec Monaco Telecom, fournisseur d'accès internet.

« Pas un pédophile »

Tout en accordant au délinquant un travail entrepris auprès d'un psychologue et un casier vierge, le procureur Jérôme Hars a estimé que « si Monsieur n'est pas l'auteur des photos, il n'en demeure pas moins que si on le retire des téléchargements, ainsi que tous les pédophiles, ce commerce ne

pourra plus prospérer ». « Il y a eu une erreur que [son client] reconnaît » a plaidé M^e Olivier Marquet qui demandait le sursis. Par ailleurs, ce qu'on a reproché à Antonio T. « ce sont vingt-quatre fichiers (...). Monsieur n'est pas un pédophile, on en est bien loin (...) Il n'a pas partagé ces fichiers ».

Au prononcé de la peine, le président a expliqué que « le tribunal a voulu par cette décision montrer que cette infraction est grave », mais que les juges ont tenu compte de « faits isolés » et de la « personnalité » de l'auteur.

YANN MASSON

L
S
S
C
C
C
C
Pe

■ tribunal de monaco

Fichiers pédopornographiques : jusqu'à 6 mois avec sursis requis

Ils ont l'allure de monsieur tout le monde et pourtant... Trois hommes ont comparu hier devant le tribunal de Monaco, pour le même délit présumé dans des dossiers différents : mise à disposition de fichiers pédopornographiques sur Internet grâce à un logiciel de « peer-to-peer ». Christian, fonctionnaire, marié sans enfant ; Alexandre, agent administratif en entreprise, père de famille, et Michel, employé de jeux,

ont reconnu du bout des lèvres les téléchargements et la mise à disposition d'images d'enfants de 9 à 15 ans.

Mais la quantité d'images varie pour ces résidents monégasques. Quatre pour Christian, quelques dizaines pour Michel, une centaine concernant Alexandre.

Dans un premier temps, ils ont affirmé avoir agi, de 2004 à 2006 selon les dossiers, sans s'en rendre compte.

Une version mise à mal par le président Marcel Tastevin. Il serait difficile d'y croire dès lors que l'accès aux contenus se fait par « des mots clés » comme « 15 young », « teen ». D'autant que certains fichiers ont des noms aussi évocateurs que « Rebecca 10 ans », « Sonia 9 ans », ou encore cette appellation sans aucune ambiguïté : « salope de 14 ans qui se fait déf... ».

D'autres dossiers à venir
« Hasard », « curiosité », ont

finalement expliqué les prévenus. Ainsi qu'un fétichisme qui aurait dérapé pour Alexandre et d'après Michel ce serait une « exploration » d'images pornographiques incluant la zoophilie et la scatologie. Ce dernier ayant assuré de sa « compassion » avec les victimes...

Prenant soin de ne pas les assimiler à des pédophiles, le procureur Jérôme Hars a dénoncé des « curiosités perverses » et des « personnalités déviantes »

alimentant « un marché qui gagne beaucoup d'argent ». Il a demandé du sursis⁽¹⁾ : 6 mois contre Christian, 5 mois pour Alexandre, 5 à 6 mois s'agissant de Michel. Le magistrat a aussi indiqué que « chaque individu dans la société monégasque est contrôlé au travers de ses connexions ». Par ailleurs, des renseignements venus « d'Interpol Washington » donneront lieu « à cinq procédures à venir » pour des faits similaires en principauté.

M^e Alexis Marquet, aux intérêts de Christian, et M^e Christophe Sosso à ceux de Michel, ont demandé « l'indulgence ». Ces prévenus au casier vierge étant insérés et ne représentant aucun risque de « passage à l'acte ». Alexandre, sans avocat, a affirmé être suivi par un psychiatre depuis deux ans.

Décision le 17 juin.

YANN MASSON

1. Assortis du régime de mise à l'épreuve pendant 3 ans avec injonction de soins.

■ noël

Action Innocence : 67 000 € décrochés des sapins

Les cadeaux n'étaient au pied mais dans le sapin, jeudi soir pour la vente aux enchères des sapins de Noël pour Action Innocence Monaco.

Un rendez-vous traditionnel qui a permis de récolter 67 000 euros. Un succès pour l'association, présidée par Louissette Lévy-Soussan qui œuvre pour la prévention des attaques envers les enfants, spécialement sur internet.

Vingt-neuf sapins avaient été confectionnés. Le concept de la vente est simple : chaque arbre est « préparé » par une marque, une grande maison ou une entreprise. Parmi les plus spectaculaires : un sapin en tôle d'acier préparé par les entreprises Pastor JB & fils avec un voyage à Marrakech à l'intérieur. Un sapin en chocolat des pâtisseries Mullot ou un arbre confectionné de 260 macarons Diva de Ladurée! Un délice... pour les yeux.

10 000 euros pour un sapin du Cercle d'Or

Clou de la soirée, le sapin



Les sapins étaient réunis dans le lobby de l'hôtel de Paris pour la vente à laquelle le prince Albert participait.

(Photo Franz Chavaroche)

confectionné par les maisons du cercle d'Or s'est adjugé pour 10 000 euros! Et comme la générosité rime aussi avec discrétion, un

fleuriste retraité de Menton a décidé d'offrir, pour soutenir l'association, trois petits sapins qu'il a lui-même confectionnés. Chaque arbre est

parti à 3 600 euros. Un beau geste qui s'inscrit dans la « magie » de Noël...

C.V.

MONACO BUSINESS NEWS

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION PATRONALE MONÉGASQUE

JANVIER/FÉVRIER/MARS 2008 > NUMÉRO 24

PRIX : 2€

ÉDITORIAL



Au-delà de l'enthousiasme des fêtes de la natalité, cette période de l'année appelle à émettre des vœux pour la Principauté et pour l'ensemble de ses acteurs économiques :

Tout d'abord, à S.A.S. le Prince Albert II, qui n'a cessé d'encourager le "désir d'entreprendre" en affirmant Sa volonté de "réunir en Principauté les conditions favorables à la création d'entreprises".

Ensuite, à l'ensemble des adhérents, pour leur souhaiter une année 2008 conforme à leurs aspirations et riche en satisfactions, tant pour eux-mêmes que pour leurs entreprises.

Placée sous le sceau de la mobilisation, l'année qui s'achève nous a permis de faire valoir notre position sur de nombreux dossiers sensibles ayant une incidence sur le fonctionnement de l'entreprise.

C'est dans la détermination à défendre les intérêts des entreprises monégasques face à l'accroissement de la concurrence internationale que nous aborderons 2008. Tout d'abord, en incitant les pouvoirs publics à créer les conditions propices au renforcement de la compétitivité, en permettant notamment aux entreprises de flexibiliser leur temps de travail et en appliquant une politique salariale respectueuse du tissu économique local.

Beaucoup d'efforts restent à faire, nous en sommes conscients. Aussi, resterons-nous unis et vigilants en 2008.

Dans cette perspective, le Bureau de la Fédération se joint à moi pour remercier l'ensemble des membres, pour leur constance, leur confiance et leur implication lors des nombreuses séances de travail.

À l'aube de la nouvelle année, toute l'équipe de la Fédération Patronale vous adresse ses vœux de bonheur et de prospérité.

Le Président, Didier Martini

DOSSIER > SOLIDARITÉ À MONACO

L'engagement humanitaire de la Principauté

Si la Principauté s'inscrit indiscutablement comme un pôle économique, elle n'en demeure pas moins un État largement tourné vers la solidarité, comme en témoigne la pléthore d'organismes à vocation caritative présents sur le territoire. Pour mettre en lumière la diversité et la richesse du tissu associatif monégasque, le M.B.N. vous propose ce trimestre un tour d'horizon non exhaustif de quelques unes des associations les plus représentatives de cet élan humanitaire. Voyage au cœur d'une vie associative où se côtoient des institutions de notoriété internationale et des entités spécifiquement monégasques, perpétuant ainsi la tradition de philanthropie de Monaco.

TÉLÉTHON : le point avec M. Philippe Boisbouvier, coordinateur

Créée en 1958 par des malades et des parents de malades, l'Association Française contre les Myopathies (A.F.M.) a fait du TÉLÉTHON le chantre de son combat contre les maladies neuromusculaires. Pour ce faire, l'A.F.M. s'est engagée sur tous les fronts : recherche, assistance aux malades, innovations sociales et scientifiques... Depuis un demi-siècle, l'Association mène une véritable croisade qui profite également à l'ensemble des maladies génétiques, ainsi qu'à des maladies plus courantes. Le M.B.N. ne pouvait pas rester insensible à cette cause. Pour en savoir plus, nous avons rencontré M. Philippe BOISBOUVIER, coordinateur TÉLÉTHON à Monaco. Parce qu'un seul geste peut contribuer à faire avancer la recherche, à transformer les premiers essais cliniques en traitements, le succès des TÉLÉTHON à venir dépend de nous tous.

Monaco Business News : Pourriez-vous décrire la mission de l'opération TÉLÉTHON ?

Philippe Boisbouvier : Créé en 1987, le TÉLÉTHON est un marathon télévisuel unique au monde organisé par l'A.F.M. Les dons récoltés à cette occasion servent à financer des actions en faveur des enfants atteints de maladies neuromusculaires évolutives, telles que la myopathie et autres pathologies génétiques. Les objectifs sont multiples : financer la recherche, aider les familles des malades ou améliorer leur quotidien en participant à l'équipement urbain... Parallèlement à l'émission diffusée en direct pendant 30 H consécutives, depuis plusieurs années, le village Téléthon s'installe sur la darse nord du port Hercule de Monaco pendant 48 H. Des produits dérivés sont mis en vente et des urnes de dons sont installées dans différents points stratégiques. De nombreuses initiatives caritatives sont également à l'ordre du jour.

MBN : Comment se déroule-t-elle à Monaco ?

P. B. : Le TÉLÉTHON est une spécificité française, luxembourgeoise et monégasque, les manifestations se déroulant simultanément dans les 3 pays en s'appuyant sur la logistique de l'A.F.M. La particularité de l'opération réside, d'une part, dans la constitution de cellules de promesses de dons, et d'autre part, dans la mobilisation sur le terrain de bénévoles organisant des animations pour inciter les personnes à donner davantage. Et la Principauté n'échappe pas à ce vaste élan de solidarité. Depuis plusieurs années, de nombreux volontaires se mobilisent : des écoles confectionnent des objets pour les mettre en vente, organisent des tombolas, des lotos, des clubs sportifs, tels ▶



Sommaire

DOSSIER : SOLIDARITÉ À MONACO >	P.1 à 4
Actions de la F.P.M. >	P.5
Retraites >	P.6
Rubrique juridique >	P.7 à 12
Vie syndicale >	P.13
Portrait d'entreprise >	P.14
Indices sociaux >	P.15
Demandes et offres d'emploi >	P.16